



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE PHOSPHORIQUE DOSEUR P2-P3

Révisions : révision 0 du 21/07/2004
révision 1 du 10/09/2007 (m.a.j présentation)

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination: **ACIDE PHOSPHORIQUE DOSEUR P2-P3**. Référence : **14AP04**

1.2 Utilisation : Réactif pour analyse.

1.3 Identification de la société ou compagnie :

ORCHIDIS Laboratoire 90 rue du Pr MILLIEZ 94506 FRANCE
(FRANCE +33) (0)1 55 09 10 15

1.4 Téléphone en cas d'urgence :

Urgences: CENTRE ANTI POISON (FRANCE +33) (0)1 40 05 48 48
Liste des centres anti poison : ORFILA 01 45 42 59 59

2. Composition/Information des composants

Solution aqueuse contenant les substances suivantes :

% m/m	NOM	EINECS	CAS	Symboles/Phrases	
~20	ACIDE PHOSPHORIQUE ... %	231-633-2	7664-38-2	C	34

R34: Provoque des brûlures.

3. Identification des dangers

Irritant pour les yeux et la peau.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologiste.

4.5 Ingestion:

Ne pas faire boire ni vomir. Transférer rapidement, si possible par ambulance médicalisée, à l'hôpital.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

En contact avec les métaux, possibilité de formation d'hydrogène (risque d'explosion).

5.4 Equipements de protection:

5.5 Précautions pour l'environnement:

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE PHOSPHORIQUE DOSEUR P2-P3

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

7.2 Stockage:

Dans un local aéré et à température ambiante, à l'abri des rayons du soleil et de source de chaleur.

Eviter les métaux ferreux, le zinc et l'aluminium. Seuls certains inox résistent.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide incolore.

Odeur: Inodore.

PH : < 0

Pression de vapeur:

Densité (20°C): 1,10

Soluble dans l'eau.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Métaux surtout les métaux ferreux, le zinc et l'aluminium, pouvant mener à un dégagement d'hydrogène.

Réaction violente avec les nitrates, chlorates et carbure de calcium.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Dégagement d'hydrogène.

10.4 Information complémentaire:

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE PHOSPHORIQUE DOSEUR P2-P3

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat:

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations, brûlures.

Par contact oculaire: Irritations, brûlures.

Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, œsophage et tractus intestinal.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.3 Dégradabilité :

12.4 Accumulation :

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Acide phosphorique en solution.

ONU 1805 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Acide phosphorique en solution.

ONU 1805 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Acide phosphorique en solution.

ONU 1805 Classe: 3 Groupe d'emballage: III



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE PHOSPHORIQUE DOSEUR P2-P3

15. Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: **Xi**

Indications de danger: (notation: entre () si vente au public, ~ si recommandé dans certains cas)

Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S:

(2) Conserver hors de la portée des enfants.

(~25) Eviter le contact avec les yeux.

~26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16. Autres informations

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.